

Décision finale concernant la situation de la marque – Déclaration d'octroi total ou partiel de la protection faisant suite à un refus provisoire (règle 18ter.2) du règlement d'exécution commun)

I. Office qui envoie la déclaration :

INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
Département des Marques, Dessins et Modèles
Service de l'examen des marques
15 rue des Minimes CS 50001
F-92677 Courbevoie Cedex
FRANCE
☎ : 01 56 65 82 78

II. Numéro de l'enregistrement international :
1 321 319

III. Nom du titulaire :
LE HOANG DIEP THAO

IV. Toutes les procédures devant l'Office sont achevées et la décision de l'Office est la suivante :

- ☐ Une protection totale est accordée pour tous les produits et services (règle 18ter.2)i) :
- ☒ Une protection partielle est accordée pour les produits et services ci-après (règle 18ter.2)ii) :

Classe 30

« **Café; café instantané; essences de café; extraits de café; mélanges de café** »

V. Non-revendication ou réserve :

Veillez indiquer le ou les éléments de la marque pour lesquels la protection ne peut être accordée :

Veillez indiquer également, en cochant une des options ci-après, si la non-revendication ou la réserve s'applique :

- ☐ à l'égard de tous les produits et services
- ☐ uniquement à l'égard des produits et services ci-après :

Siège

15 rue des Minimes - CS 50001
92677 COURBEVOIE Cedex

0 820 210 211 Service 0,10 € / min + prix appel

Télécopie : +33 (0)1 56 65 86 00
www.inpi.fr – contact@inpi.fr

VI. Lorsqu'une requête en réexamen ou un recours peut être déposé à l'encontre de cette décision auprès d'une autorité extérieure à l'Office, l'Office doit fournir les informations suivantes, lorsqu'elles sont disponibles : i) Délai pour présenter une requête en réexamen ou un recours : ii) Autorité auprès de laquelle la requête en réexamen ou le recours doit être déposé : iii) Nécessité de déposer la requête en réexamen ou le recours dans une langue particulière ou par l'intermédiaire d'un mandataire qui a son adresse sur le territoire de la partie contractante :
VII. Signature ou sceau officiel de l'Office qui envoie la déclaration : Pour le Directeur général de l'Institut National de la Propriété Industrielle Brice LAUGIER  V. JURISTE
VIII. Date d'envoi de la déclaration au Bureau international : 19/04/2018